



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA
RUE YOURI GAGARINE**

Arrêté de Police N° 33/2023 (ST) du 20 juin 2023

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande formulée par la société EMR,
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature
à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Youri
Gagarine dans le cadre de la réalisation de travaux sur le réseau
d'eau potable pour le compte de Noréade.

ARRETE

- Article 1** Des travaux sur le réseau d'eau potable seront réalisés à compter du **jeudi 29 juin 2023 et pour une durée de 30 jours** face aux N° 172, 178, 196, 202, 224 et 233 de la rue Youri Gagarine.
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 KMS/H et se fera sur une demi-chaussée alternée par feux tricolores selon les besoins du chantier.
- Article 3** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- Article 4** L'entreprise EMR exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** L'entreprise EMR dont le siège est 76 rue Raoul Blanchard 59500 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
20 juin 2023
Le Maire,
Maryline LUCAS